



Sous l'égide du Serviteur des Deux Saintes Mosquées
LE ROI ABDULLAH BIN ABDULAZIZ AL SAUD

CONFÉRENCE GÉNÉRALE

11^{ème} session

Riyad, Royaume d'Arabie Saoudite
17-18 Muharram 1434 H/1-2 décembre 2012

Rapport final

Rapport final

Par la grâce de Dieu, la 11^{ème} Conférence générale de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture (ISESCO) s'est tenue à Riyad, capitale du Royaume d'Arabie Saoudite, les 17 et 18 Muharram 1434H, correspondant au 1-2 décembre 2012, sous le patronage du Serviteur des deux Saintes Mosquées, le Roi Abdullah bin Abdulaziz Al-Saoud, Souverain du Royaume d'Arabie Saoudite, que Dieu le préserve. Tenue dans le cadre de la célébration du 30^{ème} anniversaire de l'ISESCO, cette session a vu la participation de l'ensemble des Etats membres, exceptés les Etats suivants : République de Surinam, République Somalienne, République du Kirghizstan, République Libanaise et République Arabe Syrienne- qui a été suspendue-, et en présence des représentants des organisations islamiques, arabes et internationales et des personnalités invitées.

1. La séance d'ouverture s'est tenue en présence de S.E. Dr Khalid bin Mohammed Al-Ankary, Ministre de l'Enseignement supérieur au Royaume d'Arabie Saoudite, représentant le Serviteur des deux Sainte Mosquées, de S.E. Dr Abdellatif Abid, Ministre de l'Education de la République Tunisienne, Président de la 10^{ème} Conférence générale de l'ISESCO, de S.E. Dr Boubakar Doukouré, Président du Conseil exécutif de l'ISESCO, de S.E. Dr Abdulaziz Othman Altwajri, Directeur général de l'ISESCO, de S.E. Mme Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO, de S.E. l'Ambassadeur Samir Bakr Diab, Secrétaire général adjoint de l'OCI, de S.E. Dr Ali bin Abdul Khalek al-Karni, Directeur général du Bureau arabe de l'Education pour les Pays du Golf (ABEGS) et d'un certain nombre de personnalités et de hauts responsables.
2. Au début de la séance, et après lecture de versets du Saint Coran, S.E. Dr Khalid bin Mohammed Al-Ankary, Ministre de l'Enseignement supérieur du Royaume d'Arabie Saoudite, a prononcé l'allocution du pays hôte dans laquelle il a, de prime abord, transmis aux conférenciers les salutations du

Serviteur des deux Saintes Mosquées, le Roi Abdullah bin Abdulaziz Al-Saoud, et de Son Altesse royale le Prince Salmane bin Abdulaziz Al-Saoud, Prince Héritier, que Dieu les gardent. Il a exprimé sa grande joie d'accueillir cette session sur la terre des deux Saintes Mosquées, sous le patronage du Serviteur des deux Saintes Mosquées, que Dieu le préserve, dans le cadre de la consolidation de l'action islamique commune que mène brillamment l'ISESCO dans ses domaines de compétence, à savoir l'éducation, les sciences, la culture et la communication. Il s'est, par ailleurs, félicité de la qualité des documents de référence inscrits à l'ordre du jour de l'actuelle session et qui sont de nature à promouvoir l'action islamique commune dans ces domaines vitaux et donner un nouvel élan au processus de développement global et durable dans les Etats membres au cours des trois prochaines années, notamment à travers le projet de Plan d'action triennal (2013-2015), qui a été examiné lors de cette session. Au terme de son allocution, il a souhaité aux délégations un bon séjour et prié Dieu de couronner de succès les efforts consentis.

3. Par la suite, Dr Abdellatif Abid, Ministre de l'Education de la République Tunisienne, Président de la 10^{ème} Conférence générale de l'ISESCO, a prononcé une allocution dans laquelle il a d'abord exprimé son immense gratitude et sa grande considération au Serviteur des deux Saintes Mosquées, le Roi Abdullah bin Abdulaziz Al-Saoud, le félicitant pour son rétablissement et lui souhaitant pleine santé. Il s'est, en outre, félicité des réalisations accomplies par l'ISESCO, qui célèbre son 30^{ème} anniversaire, dans ses domaines de compétence que sont l'éducation, les sciences, la culture et la communication, à travers ses plans d'action, programmes et activités qui visent à promouvoir l'action islamique commune et réaliser le développement global et durable au profit des peuples de la Oumma islamique. Ceci, a-t-il souligné, permettra sans nul doute de répondre aux aspirations des nouvelles générations dans notre monde arabo-islamique qui connaît de profonds changements et aspire à un avenir meilleur, comme le confirme le projet de Plan d'action (2013-2015). Par ailleurs, il a exprimé, au nom des Etats membres, son soutien à la Décision de la 33^{ème} session du Conseil exécutif de rendre hommage au Directeur général de l'ISESCO, en

reconnaissance de ses efforts fructueux et en considération pour son action assidue au service des questions de la Oumma islamique. Au terme de son discours, il a félicité le peuple palestinien pour la victoire qu'il a réalisée après l'admission de l'Etat de Palestine en tant qu'Etat observateur non membre de l'ONU. Il a, par la suite, souhaité plein succès aux travaux de cette session.

4. Par la suite, S.E. Dr Abdulaziz Othman Altwajri, Directeur général de l'ISESCO, a prononcé un discours dans lequel il a exprimé ses sincères remerciements, son immense gratitude et sa grande considération au Serviteur des deux Saintes Mosquées, le Roi Abdullah bin Abdulaziz Al-Saoud, que Dieu le préserve, qui a bien voulu accorder son haut patronage à cette Conférence, ainsi que pour la haute sollicitude dont il a toujours entouré l'Organisation. Il a, en outre, exprimé ses remerciements et sa gratitude à Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Souverain du Royaume du Maroc, pays du siège, pour sa haute sollicitude et son appui généreux ainsi que pour l'assistance et les facilités offertes à l'Organisation par le gouvernement de Sa Majesté afin de lui permettre de mener sa mission dans les meilleures conditions. Il a également salué Leurs Majestés, Altesses et Excellences les Chefs des Etats membres pour leur soutien constant et leur confiance grandissante dans l'Organisation qui célèbre cette année son 30^{ème} anniversaire. Il s'est, par ailleurs, félicité des grandes réalisations accomplies par l'ISESCO et des succès constants qui lui ont valu d'accéder au rang des organisations internationales réussies et crédibles. En outre, il a mis l'accent sur la phase critique que traverse la Oumma islamique et qui appelle de la part de l'Organisation et de la part des Etats membres le plus haut degré de vigilance face aux dangers qui la guettent. De plus, le Directeur général a abordé les questions importantes inscrites à l'ordre du jour de cette conférence, à la tête desquelles figure l'adoption du projet de Plan d'action pour les années 2013-2015, dont la conception, a-t-il précisé, s'est appuyée sur les propositions, les visions et les idées formulées par les États membres et les communautés musulmanes à l'extérieur du Monde islamique, ainsi que sur les résultats des enquêtes et des études prospectives menées par l'ISESCO pour appréhender les besoins et priorités des États membres dans

ses domaines de compétence. Au terme de son allocution, le Directeur général a salué l'adhésion de la République de l'Ouganda à l'ISESCO, émettant l'espoir de voir les relations de coopération se renforcer entre ce pays et l'Organisation et priant Dieu de couronner de succès les travaux de cette session.

5. Ensuite, S.E. Mme Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO, a pris la parole pour exprimer sa joie et sa fierté de prendre part aux travaux de cette 11^{ème} Conférence générale, se félicitant des relations de coopération et de partenariat distinguées qu'entretiennent l'ISESCO et l'UNESCO depuis près de trois décennies. Elle a indiqué à cet égard que plusieurs réalisations ont été accomplies dans le cadre de ces relations au profit des Etats membres dans divers domaines de développement, réaffirmant sa détermination à poursuivre cette coopération afin de répondre aux nouvelles aspirations des différentes catégories de la société. Par ailleurs, elle a félicité le Directeur général de l'ISESCO pour avoir été classé, cette année, parmi les 50 personnalités les plus influentes du monde islamique, exprimant son soutien à l'initiative de l'ISESCO concernant la création du Comité du Patrimoine islamique avec pour objectif de préserver le patrimoine universel commun. Elle a, en outre, mis l'accent sur la nécessité de faire face aux campagnes de haine dirigées contre les cultures et les croyances et appelé à renforcer le respect de la diversité culturelle en l'enracinant chez les jeunes de manière à renforcer la coexistence pacifique entre les peuples. Elle a également souligné la nécessité d'ériger l'éducation et l'enseignement en priorité dans les politiques éducatives des Etats membres, notamment au profit des jeunes filles et des femmes, tout en veillant à garantir l'égalité des chances et la qualité de l'éducation. Elle a souhaité, au terme de son discours, plein succès à cette session de la Conférence générale.
6. S.E. Dr Boubakar Doukouré, Président du Conseil exécutif de l'ISESCO, a ensuite pris la parole pour exprimer, en son nom propre et au nom des membres du Conseil, ses remerciements au Serviteur des deux Saintes Mosquées, le Roi Abdullah bin Abdulaziz Al-Saoud, que Dieu le préserve, souhaitant un progrès constant au Royaume d'Arabie Saoudite. Il s'est, en

outre, dit confiant et fier des réalisations accomplies par l'Organisation dans l'intervalle entre les deux sessions de la Conférence générale, lesquelles traduisent le grand succès enregistré par l'ISESCO qui constitue désormais l'un des fondements majeurs de l'action islamique commune dans ses domaines de compétence. Il a, à cet égard, qualifié le projet de Plan d'action triennal (2013-2015) de projet civilisationnel qui se distingue par un haut degré de cohérence, de pertinence et d'adaptation aux mutations et aux exigences de développement dans les pays du monde islamique. Il a indiqué à ce propos que ces réalisations reviennent, par la grâce de Dieu, aux efforts considérables que déploie le Directeur général sur tous les niveaux, à sa profonde expérience et à sa grande expertise. Au terme de son allocution, il a souhaité tout le succès aux travaux de la Conférence.

7. Faisant suite à la Décision de la 33^{ème} session du Conseil exécutif, S.E. Dr Khalid bin Mohammed Al-Ankary, Ministre de l'Enseignement supérieur du Royaume d'Arabie Saoudite, a remis, au nom de la Conférence générale, **le Wissam d'or de l'ISESCO** à S.E. Dr Abdulaziz Othman Altwaijri, Directeur général de l'ISESCO, en considération pour ses efforts distingués visant à renforcer l'action islamique commune dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture et de la communication et en reconnaissance des grandes réalisations accomplies sous sa sage conduite en faveur des Etats membres et des Musulmans établis à l'extérieur du Monde islamique. L'hommage lui a également été rendu en reconnaissance de ses initiatives visant à activer le dialogue des cultures et des civilisations dans les forums régionaux et internationaux et en considération pour le soutien qu'il ne cesse d'apporter aux institutions éducatives, scientifiques, culturelles et communicationnelles en Palestine en général et à Al-Qods Al-Charif en particulier, ainsi que pour ses efforts constants pour préserver les sanctuaires islamiques et les monuments civilisationnels.
8. En considération pour les efforts déployés par Son Altesse le Prince El Hassan bin Talal, Ambassadeur de l'ISESCO pour le dialogue entre les cultures, pour le renforcement du dialogue des cultures et de l'action islamique commune, l'ISESCO a remis **le Wissam d'or de l'ISESCO** au

Prince. La Médaille a été reçue par S.E. Dr Al-Sadek Al-Fakih, Secrétaire général du Forum de la Pensée arabe.

9. Ensuite, et en signe de reconnaissance des efforts d'un certain nombre de membres de son Conseil exécutif qui ont apporté une contribution distinguée au mouvement scientifique, culturel et intellectuel dans le cadre de l'action islamique commune, l'ISESCO a procédé à la remise de la **Médaille d'or de l'ISESCO** aux personnalités suivantes :

- Dr Abdullah Youssef Al Motawa, membre du Conseil exécutif représentant le Royaume de Bahreïn.
- Prof. Hasanain Fadhil Abaas, membre du Conseil exécutif représentant la République d'Irak.
- S.E. l'Ambassadeur Dr Moosa Jaafar Hassan, membre du Conseil exécutif représentant le Sultanat d'Oman.
- Mme Touriya Majdouline, membre du Conseil exécutif représentant le Royaume du Maroc.
- M. Mouhamadou Youssifou, membre du Conseil exécutif représentant la République du Cameroun.
- M. Issa Namata, membre du Conseil exécutif représentant la République du Niger.
- S.E. le Sénateur Abdallah Wali, membre du Conseil exécutif représentant la République Fédérale du Nigeria.
- Dr Haji Junaidi Haji Abd Rahman, membre du Conseil exécutif représentant le Sultanat de Brunei Darussalam.
- S.E. l'Ambassadeur Berik Aryn, membre du Conseil exécutif représentant la République du Kazakhstan.

10. Par ailleurs, et en reconnaissance des efforts consentis dans les domaines de l'alphabétisation et de la correction de l'image de l'islam et des Musulmans, **les prix de mérite de l'ISESCO** ont été remis à :

- L'ONG «Dhaka Ahsania Mission» (DAM) de la République Populaire du Bangladesh (Prix ISESCO d'alphabétisation pour 2012) ;

- Dr Nahed Subhi Fora et Dr Talal Mohammed Khalaf, de l'Etat de Palestine (Prix ISESCO de recherche en alphabétisation) ;
- Dr Buthaina Ahmed Abulmagd Issa, de la République Arabe d'Egypte (Prix ISESCO de correction de l'image de l'islam et des Musulmans)

11. Au terme de la séance d'ouverture, les chefs de délégation des Etats membres participant à la Conférence ont posé pour une photo collective.

12. Une séance procédurale a, par la suite, été tenue, au cours de laquelle ont été présentés le projet d'ordre du jour et le projet de programme de travail qui ont été adoptés. Il a été également procédé à la constitution du Bureau de la Conférence comme suit :

- **Royaume d'Arabie Saoudite** : Président
- **Royaume de Bahreïn** : Vice-président
- **Sultanat de Brunei Darussalam** : Vice-président
- **République du Tchad** : Vice-président
- **République Tunisienne** : Rapporteur général

13. La Conférence générale a également constitué deux commissions spécialisées : la Commission des Programmes et la Commission des Affaires administratives, financières et juridiques. Le Royaume d'Arabie Saoudite a été élu président des deux commissions, et la République Tunisienne rapporteur.

14. Par la suite, S.E. Dr Boubakar Doukouré, Président du Conseil exécutif, a présenté le rapport du Conseil exécutif sur les travaux du Conseil dans l'intervalle entre les 10^{ème} et 11^{ème} sessions de la Conférence générale, dans lequel il a passé en revue les documents et rapports académiques et financiers, soumis par la Direction générale de l'ISESCO dans l'intervalle entre les deux sessions de la Conférence. Il s'est félicité, à cet égard, de la coopération étroite et constante avec la Direction générale de l'ISESCO, saluant par là-même les efforts déployés par les membres du Conseil dans ce sens.

La Conférence a adopté le Rapport du Conseil exécutif sur les travaux du Conseil dans l'intervalle entre les 10^{ème} et 11^{ème} sessions de la Conférence générale, en vertu de la Résolution (CG11/2012/R.2.1).

15. Par la suite, le Directeur général de l'ISESCO a présenté son rapport sur les activités de l'Organisation pour les années 2009-2011 ainsi que les données préliminaires sur les activités de l'Organisation au cours de 2012. Il a mis en exergue les principales réalisations accomplies dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture et de la communication au profit des Etats membres et des communautés musulmanes à l'extérieur du Monde islamique, ainsi que l'élargissement continu de la coopération et du partenariat avec les organisations et institutions régionales et internationales similaires ainsi qu'avec les organisations de la société civile. En outre, il a mis l'accent sur l'intérêt particulier accordé par l'ISESCO, au cours de la période susmentionnée, aux questions de dialogue des civilisations, de diversité culturelle et de correction de l'image de l'Islam et les Musulmans et ce, conformément aux priorités d'action et aux orientations fixées par la Conférence générale.

16. Après délibérations, la Conférence a adopté le Rapport du Directeur général sur les activités de l'Organisation pour les années 2009-2011 (Document CG11/2012/2.2), en vertu de la Résolution (CG11/2012/R.2.2).

17. Le Directeur général a, par ailleurs, présenté son rapport pour les années 2009-2011 sur les programmes et activités dédiés à Al-Qods Al-Charif et à la Palestine, dans lequel il a passé en revue les principaux programmes et activités mis en œuvre par l'ISESCO au cours de la période susmentionnée à Al-Qods Al-Charif et à la Palestine. Il a souligné les conditions exceptionnelles et les défis majeurs auxquels le peuple palestinien fait face sous l'occupation israélienne, lesquels se traduisent par le blocus, la répression, l'oppression et le massacre des citoyens, la destruction des institutions éducatives et des bâtiments et la profanation des sanctuaires islamiques à cause des excavations entreprises dans le pourtour de la Mosquée Al Aqsa. Au terme de son exposé, le Directeur général a exprimé sa gratitude et sa considération à S.E. Mahmoud Abbas, Président de

l'Autorité nationale palestinienne pour l'invitation qu'il lui a adressée pour effectuer une visite dans les territoires palestiniens. A ce propos, il a affirmé son intention de répondre favorablement à cette invitation, exprimant ses sincères félicitations à S.E. le Président et au peuple palestinien à l'occasion de l'admission de l'Etat de Palestine en tant qu'Etat observateur non membre de l'ONU.

18. Après délibérations, la Conférence a adopté le Rapport du Directeur général pour les années 2009-2011 sur les programmes et activités dédiés à Al-Qods Al-Charif et à la Palestine (Document CG11/2012/2.3), en vertu de la Résolution (CG11/2012/R.2.3).

La Conférence a rendu une résolution dénonçant les pratiques israéliennes répressives et criminelles contre le peuple palestinien et ses institutions éducatives scientifiques et culturelles.

19. La Conférence générale a accueilli favorablement l'adhésion de la République de l'Ouganda à l'ISESCO et remercié les autorités ougandaises de cette décision qui est de nature à renforcer l'action islamique commune et dynamiser la coopération entre l'ISESCO et les institutions éducatives, scientifiques et culturelles à l'Ouganda. La Conférence a demandé au gouvernement ougandais de désigner ses points de contact avec l'ISESCO et exhorté les Etats membres de l'OCI qui n'ont pas encore adhéré à l'ISESCO de le faire incessamment.

20. S.E. l'Ambassadeur Samir Bakr Diab a, par la suite, prononcé l'allocation du Secrétaire général de l'OCI, Prof. Ekmeleddine Ihsanoglu, dans laquelle il s'est félicité des réalisations accomplies par l'ISESCO au fil de ses plans d'action successifs dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture et de la communication, indiquant que ces réalisations viennent renforcer le Programme d'action décennal de l'OCI, en particulier, et l'action islamique commune, en général. Il a, en outre, appelé les Etats membres à apporter tout leur soutien à l'ISESCO et à en renforcer le rôle en sa qualité de foyer d'expertise du Monde islamique dans ses domaines de compétence, souhaitant plein succès à cette session.

- 21.** Prenant ensuite la parole, S.E. Dr Ali bin Abdul Khalek al-Karni, Directeur général du Bureau arabe de l'Education pour les Pays du Golf (ABEGS), s'est tout d'abord félicité de la tenue de la 11^{ème} Conférence générale à Riyad, sous le patronage du Serviteur des deux Saintes Mosquées, le Roi Abdullah bin Abdulaziz Al-Saoud, que Dieu le préserve, le félicitant pour son rétablissement. Il a également salué le rôle remarquable joué par l'ISESCO au service des questions de la pensée et de la culture, se félicitant par la-même des efforts constants du Directeur général de l'ISESCO qui ont permis de développer les programmes et projets de l'Organisation. Par ailleurs, il a réaffirmé la disposition de l'ABEGS à poursuivre et renforcer la coopération avec l'ISESCO et souhaité plein succès aux travaux de la Conférence.
- 22.** Par la suite, Leurs Excellences les chefs de délégation ont prononcé leurs discours dans lesquels ils ont salué le développement qualitatif qu'a connu l'Organisation pendant la période triennale 2009-2011, ainsi que sa présence remarquable dans les forums internationaux sous la conduite éclairée de S.E. Dr Abdulaziz Othman Altwaijri, et grâce à ses efforts fructueux et son action assidue au service des questions de la Oumma dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture et de la communication. Ils ont également salué son action visant le renforcement du dialogue des cultures et de l'alliance des civilisations et la promotion de l'action islamique commune, notamment à travers l'organisation des conférences islamiques ministérielles spécialisées dans les domaines de la culture, l'enseignement supérieur, l'enfance et la protection de l'environnement. Ils ont, en outre salué ses initiatives pionnières pour faire face aux campagnes de dénigrement dirigées contre l'islam et les Musulmans et ses efforts sincères pour corriger cette image et promouvoir les questions des Musulmans établis à l'extérieur du Monde islamique, notamment par la fourniture des moyens éducatifs et culturels à même de préserver leur identité arabo-islamique et la tenue d'un certain nombre de conférences internationales visant à faire face au terrorisme et l'extrémisme. Les chefs de délégation ont, par ailleurs, félicité le Directeur général pour l'hommage qui lui a été rendu lors de cette session de la Conférence

générale et lors d'occasions précédentes par plusieurs chefs d'Etats, de gouvernements et d'organisations internationales.

- 23.** Par ailleurs, ils ont exposé les efforts de leurs gouvernements et organisations respectifs en matière d'éducation, de sciences, de culture et de communication et formulé un certain nombre de propositions et d'orientations à même de promouvoir l'action de l'Organisation et de renforcer sa performance. Ils ont également souligné la nécessité de dédier, lors de la mise en œuvre du prochain Plan d'action triennal (2013-2015), davantage de programmes et de soutien aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles à Al-Qods Al-Charif et en Palestine et d'exécuter les grands projets communs aux Directions. Ils ont en outre mis l'accent sur la nécessité de concevoir les supports pédagogiques appropriés, de créer davantage de chaires de l'ISESCO, de mettre en place des chaires pour la consécration et la diffusion du savoir conformément aux enseignements de l'islam, et d'octroyer les prix aux talentueux qui se distinguent dans les domaines de compétence de l'Organisation. Ils ont également appelé à accorder plus d'intérêt aux programmes relatifs à l'enseignement de la langue arabe aux non arabophones, à la diversité culturelle et à l'implication des jeunes, de la femme et des catégories aux besoins spécifiques dans les questions de développement durable. Ils ont, en outre, souligné la nécessité d'adapter davantage les programmes de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique aux besoins de la société, de mettre l'accent sur l'enseignement des sciences naturelles et de mettre en valeur la contribution des savants musulmans au progrès scientifique, notamment à travers les programmes d'enseignement. Par ailleurs, ils ont appelé à dynamiser le Comité du Patrimoine islamique pour qu'il puisse jouer un rôle actif dans la préservation du patrimoine culturel islamique dans les Etats membres et à mettre à contribution le secteur privé dans le renforcement du budget de l'Organisation.
- 24.** En outre, la Conférence a pris note des allocutions des chefs de délégations des Etats membres et des organisations islamiques, arabes et internationales participant à la Conférence ainsi que des orientations pertinentes et des

recommandations importantes qui y sont formulées. Elle a appelé l'ISESCO à prendre ces orientations et recommandations en considération lors de l'élaboration des programmes et activités et dans la limite des ressources disponibles.

25. La Conférence a accredité les membres du Conseil exécutif (Document CG11/2012/5.1), en vertu de la Résolution (CG11/2012/R.5.1).

26. La Conférence a chargé le Directeur général d'entreprendre les contacts nécessaires avec les Etats membres pour accueillir la 12^{ème} session de la Conférence générale de l'ISESCO. Si aucune demande n'est reçue dans ce sens, cette session sera tenue à la mi-2015 au siège de l'ISESCO.

1. Rapport de la Commission des Programmes

RAPPORT DE LA COMMISSION DES PROGRAMMES

* * *

La Commission des Programmes issue de la 11^{ème} session de la Conférence générale de l'ISESCO a tenu sa réunion le 17 Muharram 1434 H, correspondant au 1^{er} décembre 2012, sous la présidence du Royaume d'Arabie Saoudite.

Après adoption de l'ordre du jour des travaux de la Commission, Son Excellence Dr Mokhtar Ahmed, Directeur général adjoint de l'ISESCO a présenté le Rapport du Directeur général pour les années 2007-2009 et le Rapport d'étape pour les années 2010-2012 sur l'évaluation de l'action de l'Organisation, lequel comporte les conclusions de l'évaluation quantitative et qualitative finale concernant tous les programmes et activités mis en œuvre au titre des années 2007-2009, et de l'évaluation d'étape pour les programmes et activités mis en œuvre dans la période allant du 1 janvier 2010 à septembre 2012. Par ailleurs, le Directeur général adjoint a présenté le projet de Plan d'action triennal et budget pour les années 2013-2015, soulignant la nouvelle disposition, tant au niveau de la forme que du contenu, de ce projet par rapport aux précédents Plans d'action. De même, il a informé la Commission des observations formulées par les membres de la 33^{ème} session du Conseil exécutif concernant le projet de Plan d'action pour les années 2013-2015 et la recommandation à la Conférence d'adopter ledit projet. Au cours des délibérations, la commission a formulé un certain nombre d'observations et présenté plusieurs propositions sur le projet de Plan d'action triennal et budget pour les années 2013-2015 qui peuvent être résumées comme suit:

- Se féliciter du Plan d'action pour les années 2013-2015 et de son contenu qui répond aux besoins des Etats membres, s'adapte aux mutations régionales et internationales dans les domaines d'action de l'Organisation et renforce l'implication des parties compétentes dans l'élaboration et la fixation des priorités dudit plan.
- Appeler à la mise en œuvre de grands projets au lieu des petits projets à faible impact.
- Elargir les références du Plan d'action triennal pour les années 2013-2015 pour couvrir également «le cadre d'action relatif à l'enseignement professionnel technique» adopté par le Congrès international sur

l'enseignement et la formation technique et professionnelle (Shanghai-2012) et l'Initiative du Secrétaire général de l'ONU sur «l'éducation d'abord».

- Effectuer des études prospectives afin de réaliser l'Education pour tous au-delà de 2015.
- Consacrer les activités nécessaires à la protection du patrimoine culturel subaquatique dans le cadre de l'action du comité du patrimoine islamique.
- Appeler à la promotion du rôle de la société civile et des ONG dans le soutien aux efforts des institutions gouvernementales dans la réalisation du développement.
- Accorder davantage d'intérêt aux programmes dédiés aux questions des jeunes et en tirer profit dans les réseaux sociaux pour la diffusion et la promotion de la culture du savoir conformément aux valeurs éthiques de l'islam.
- Accorder davantage d'intérêt aux programmes dédiés aux personnes aux besoins spécifiques pour faciliter leur intégration dans le processus du développement socio-économique.
- Se focaliser sur les programmes visant à redresser l'image de l'Islam et des Musulmans, en particulier à travers la production de supports multimédias qui renseignent sur la réalité de la vie sociale et culturelle des musulmans.
- Appeler à développer une nouvelle vision pour faire face aux campagnes de dénigrement dirigées contre l'Islam et les Musulmans et le traitement des stéréotypes, en passant du rejet moral au rejet juridique à travers l'incrimination des auteurs de tels actes ;
- Ne pas se limiter à l'approche traditionnelle du concept de lutte contre l'islamophobie axée sur l'Autre et adopter une nouvelle approche comprenant la dimension personnelle dans la production de ce phénomène.
- Appeler à dédier davantage d'intérêt aux questions de rapprochement des Madhahib islamiques pour la promotion de la culture de tolérance et de respect de la diversité confessionnelle dans le Monde islamique.
- Appeler à la création de centres de commercialisation des résultats de recherche, à la mise en place de pôles de recherche chargés de mener des

grands projets scientifiques multidisciplinaires dans les Etats membres et à travers des mécanismes adéquats pour chaque pays.

- Tirer profit du secteur privé dans le soutien des ressources financières de l'Organisation et l'augmentation de ses revenus.
- **Par la suite, la Commission des Programmes a adopté le projet de Plan d'action triennal et budget pour les années 2013-2015 (Document : CG11/2012/3.1), en vertu de sa Résolution (CG11/2012/R.3.1).**
- **La Commission a adopté le Rapport du Directeur général pour les années 2007-2009 et le Rapport d'étape pour les années 2010-2012 sur l'évaluation de l'action de l'Organisation (Document : CG11/2012/2.4), en vertu de la Résolution (CG11/2012/R.2.4).**

2. Rapport de la Commission des Affaires administratives, financières et juridiques

Rapport de la Commission des Affaires administratives, financières et juridiques

* * *

La Commission des Affaires administratives, financières et juridiques, issue de la 11^{ème} session de la Conférence générale de l'ISESCO, s'est réunie le 17 Muharram 1434 H, correspondant au 1^{er} décembre 2012, sous la présidence du Royaume d'Arabie Saoudite.

Après adoption de l'ordre du jour de la Commission, le représentant de la Direction générale de l'ISESCO a présenté le Rapport financier du Directeur général et comptes de clôture pour les années 2009-2011, le Rapport du Directeur général sur les contributions des Etats membres au budget de l'Organisation et le redressement de la situation financière de l'Organisation pour la même période. De son côté, le Président de la Commission de contrôle financier a présenté le Rapport de la Société d'audit et le Rapport de la Commission de Contrôle financier pour les années 2009-2011. Par ailleurs, le représentant de la Direction générale de l'ISESCO a présenté les données concernant la modification du logo de l'ISESCO et l'adaptation de sa Charte et de ses Règlements intérieurs à la nouvelle appellation de l'Organisation de la Coopération islamique, ainsi que les propositions relatives à l'amendement du Statut du Personnel et des Règlements intérieurs de l'ISESCO et à la situation des Bureaux régionaux de l'ISESCO. De même qu'il a informé la Commission des décisions adoptées par le Conseil exécutif à cet égard.

Au terme des délibérations, la Commission a adopté les résolutions, les documents et les rapports suivants :

- **Rapport financier du Directeur général et comptes de clôture, Rapport de la Société d'Audit et Rapport de la Commission de Contrôle financier pour les années 2009-2011 (Document CG11/2012/2.5), en vertu de la Résolution (CG11/2012/R.2.5).**
- **Rapport du Directeur général sur les contributions des Etats membres au budget de l'Organisation et le redressement de la situation financière de l'Organisation pour les années 2009- 2011(Document CG11/2012/2.6), en vertu de la Résolution (CG11/2012/R.2.6).**

- **Adaptation de la Charte et des Règlements intérieurs de l'ISESCO à l'appellation « Organisation de la Coopération islamique » (Document CG11/2012/4.1), en vertu de la Résolution (CG11/2012/R.4.1).**
- **Légers amendements du Statut du Personnel et des Règlements intérieurs de l'ISESCO (Document CG11/2012/4.2), en vertu de la Résolution (CG11/2012/R.4.2).**
- **Situation des Bureaux régionaux de l'ISESCO (Document CG11/2012/4.3) en vertu de la Résolution (CG11/2012/R.4.3).**
- **La modification du logo de l'ISESCO (Document CG11/2012/4.4), en vertu de la Résolution (CG11/2012/R.4.4).**

Résolutions



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conférence générale / 11^{ème} session
Riyad, Royaume d'Arabie Saoudite
17-18 Muharram 1434 H / 1-2 décembre 2012

**Résolution concernant le point 1.1
du projet d'ordre du jour :**

(Vérification des documents d'accréditation)

La Conférence générale :

- Se fondant sur :
 - * les Articles (6), (7) et (10), paragraphes (1) et (5) de la Charte ;
 - * les Articles (1-5) du Règlement intérieur de la Conférence générale;
 - * les Articles (1-6) du Règlement régissant le Statut d'Observateur;
- Tenant compte de la recommandation du Bureau de la dixième Conférence générale,

Décide ce qui suit :

1. Prend connaissance des documents d'accréditation des participants à la 11^{ème} session de la Conférence générale.
2. Invite les Etats membres à tenir compte, lors de la composition de leurs délégations, de l'Article (1) du Règlement intérieur de la Conférence générale.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conférence générale / 11^{ème} session
Riyad, Royaume d'Arabie Saoudite
17-18 Muharram 1434 H / 1-2 décembre 2012

**Résolution concernant le point 1.2
du projet d'ordre du jour :**

(Projet d'ordre du jour)

La Conférence générale :

- Se fondant sur :
 - * l'Article (11) de la Charte;
 - * les Articles (13-17) du Règlement intérieur de la Conférence générale;
- Ayant pris connaissance du projet d'ordre du jour de sa 11^{ème} session, objet du document (CG 11/2012/1.2, provisoire);
- Prenant en considération la Décision (CE 33/2012/D.5.1), adoptée par la 33^{ème} session du Conseil exécutif, en vertu de laquelle il recommande à la 11^{ème} Conférence générale d'adopter son projet d'ordre du jour tel qu'il figure dans le document proposé;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu,

Décide ce qui suit :

- Adopte l'ordre du jour de sa 11^{ème} session.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conférence générale / 11^{ème} session
Riyad, Royaume d'Arabie Saoudite
17-18 Muharram 1434 H / 1-2 décembre 2012

**Résolution concernant le point 1.3
de l'ordre du jour :**

(Projet de Programme de travail)

La Conférence générale :

- Se fondant sur :
 - * L'Article (8), alinéa (e), du Règlement intérieur de la Conférence générale ;
- Ayant pris connaissance du projet de Programme de travail de sa 11^{ème} session, objet du document (CG 11/2012/1.3, provisoire) ;
- Prenant en considération la Décision (CE 33/2012/D.5.1), adoptée par la 33^{ème} session du Conseil exécutif, en vertu de laquelle le Conseil recommande à la 11^{ème} Conférence générale d'adopter son programme de travail tel qu'il figure dans le document proposé ;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu,

Décide ce qui suit :

- Adopte le Programme de travail de la Conférence générale.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conférence générale / 11^{ème} session
Riyad, Royaume d'Arabie Saoudite
17-18 Muharram 1434 H / 1-2 décembre 2012

**Résolution concernant le point 1.4
de l'ordre du jour :**

(Constitution du Bureau de la Conférence générale)

La Conférence générale :

- Se fondant sur :
 - * l' Article (10), alinéa (2) de la Charte;
 - * les Articles (8) et (9) du Règlement intérieur de la Conférence générale;
- Ayant pris connaissance du Document (CG 11/2012/1.4) concernant la constitution du Bureau de la 11^{ème} session de la Conférence générale;
- Prenant en considération la Résolution (CG 11/2012/R.1.3) portant sur le Programme de travail des commissions proposées;
- Ayant en vue le principe de la distribution géographique;
- Tenant compte de l'unanimité des opinions exprimées,

Décide ce qui suit :

- Approuve la composition du Bureau de la 11^{ème} session de la Conférence générale tel qu'elle se présente :

Président de la Conférence : Royaume d'Arabie Saoudite

Vice-présidents :

- **Royaume du Bahreïn**
- **Sultanat de Brunei Darussalam**
- **République du Tchad**

Rapporteur général : République Tunisienne

Président de la Commission des Programmes : Royaume d'Arabie Saoudite

**Président de la Commission des Affaires administratives, financières et juridiques :
Royaume d'Arabie Saoudite**



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conférence générale / 11^{ème} session
Riyad, Royaume d'Arabie Saoudite
17-18 Muharram 1434 H / 1-2 décembre 2012

**Résolution concernant le point 1.5
de l'ordre du jour :**

(Allocutions des Chefs de délégations)

La Conférence générale :

- Se fondant sur l'Article (14) du Règlement intérieur de la Conférence générale ;
- Ayant suivi les allocutions des Chefs de délégations des Etats Membres et des organisations invitées,

Décide ce qui suit :

1. Prend note des interventions des Chefs de délégations des Etats membres et des organisations islamiques, arabes et internationales participant à la Conférence, ainsi que des orientations et des recommandations judicieuses qui y sont contenues.
2. Invite l'ISESCO à prendre en considération ces orientations et recommandations lors de la préparation des programmes et activités, autant que faire se peut et en accord avec les plans adoptés et les ressources disponibles.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conférence générale / 11^{ème} session
Riyad, Royaume d'Arabie Saoudite
17-18 Muharram 1434 H / 1-2 décembre 2012

**Résolution concernant le point 2.1
de l'ordre du jour :**

**(Rapport du Conseil exécutif sur les travaux du Conseil
dans l'intervalle entre les 10^{ème} et 11^{ème} sessions de la Conférence générale)**

La Conférence générale :

- Se fondant sur l'Article (14) du Règlement intérieur de la Conférence générale;
- Ayant pris connaissance du Rapport du Conseil exécutif sur les travaux du Conseil, objet du Document (CG11/2012/2.1);
- Ayant suivi l'exposé présenté par le Président du Conseil exécutif,

Décide ce qui suit :

1. Prend acte du Rapport du Conseil exécutif sur les travaux du Conseil, objet du Document (CG 11/2012/2.1).
2. Rend hommage aux efforts déployés par le Président du Conseil exécutif et ses honorables membres pour apporter leur soutien constant à l'Organisation et à son Directeur général, dans le cadre de l'exécution du Plan d'action triennal pour les années 2010-2012.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conférence générale / 11^{ème} session
Riyad, Royaume d'Arabie Saoudite
17-18 Muharram 1434 H / 1-2 décembre 2012
Résolution concernant le point 2.2
de l'ordre du jour :

**(Rapport du Directeur général sur les activités de l'Organisation
pour les années 2009-2011)**

La Conférence générale :

- Se fondant sur :
 - * l' Article (14) du Règlement intérieur de la Conférence générale;
 - * l' Article (20), alinéa (a), du Règlement intérieur du Conseil exécutif;
- Ayant pris connaissance du Rapport du Directeur général sur les activités de l'Organisation pour les années 2009-2011, objet du Document (CG11/2012/2.2);
- Tenant compte des décisions adoptées lors des trois sessions précédentes du Conseil exécutif concernant les rapports soumis à ces sessions et dont le Conseil a approuvé la présentation à la 11^{ème} Conférence générale, en recommandant à celle-ci de les adopter ;
- Ayant suivi l'exposé du Directeur général à ce sujet;
- Après avoir salué les efforts du Directeur général et de ses collaborateurs dans la mise en œuvre des programmes et activités du Plan d'action triennal 2010-2012 ;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu,

Décide ce qui suit :

1. Adopte le Rapport du Directeur général sur les activités de l'Organisation pour les années 2009-2011, tel qu'il figure dans le document (CG 11/2012/2.2), en prenant en considération les observations de la Conférence.

2. Salue les initiatives du Directeur général concernant la tenue des conférences islamiques ministérielles spécialisées ; réaffirme la mission confiée à l'ISESCO pour tenir ces conférences en coordination avec le Secrétariat général de l'OCI ; accueille favorablement les résolutions et propositions de ces conférences et invite le Directeur général à assurer le suivi de leur mise en œuvre en coordination et en concertation avec les parties concernées.
3. Remercie le Directeur général pour la mise à contribution de l'ISESCO dans le parrainage et l'organisation de conférences régionales et internationales entrant dans le cadre de ses domaines de compétence, et ce en coopération avec les organisations similaires.
4. Adopte les mécanismes de l'ISESCO en matière d'action islamique commune et invite le Directeur général à activer davantage lesdits mécanismes afin de leur permettre de s'acquitter de leur mission dans les domaines de compétence de l'Organisation, et ce en coordination avec les Etats membres et les institutions nationales, régionales et internationales.
5. Se félicite du haut niveau et de la qualité remarquable de l'exécution des activités de l'Organisation, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des Etats membres, notamment les activités relatives au dialogue des civilisations et des cultures et les programmes relatifs à la présentation de l'image véridique de l'Islam et des Musulmans.
6. Exprime ses remerciements aux Etats membres, aux hautes personnalités, aux organisations régionales et internationales et aux organisations non gouvernementales pour leur coopération avec l'ISESCO dans la mise en œuvre des activités et programmes d'intérêt commun et invite le Directeur général à renforcer la coopération, la coordination et la concertation avec ces parties.
7. Salue l'adhésion, à l'ISESCO, de la République de l'Ouganda et invite les autorités officielles ougandaises à désigner leurs point de contact auprès de l'ISESCO.



**Organisation islamique pour l'Éducation,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conférence générale / 11^{ème} session
Riyad, Royaume d'Arabie Saoudite
17–18 Muharram 1434 H / 1-2 décembre 2012

**Résolution concernant le point 2.3
de l'ordre du jour :**

(Rapport du Directeur général pour les années 2009-2011 sur les programmes et activités dédiés à Al-Qods Al-Charif et à la Palestine)

La Conférence générale :

- Rappelant la résolution (C.G.10/2009/R.2.2), adoptée lors de la 10^{ème} Conférence générale concernant le rôle de l'ISESCO dans le soutien à apporter aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles d'Al-Qods Al-Charif et de la Palestine;
- Ayant pris note, à la lumière du document (CG 11/2012/2.3) relatif au "Rapport du Directeur général pour les années 2007-2009 sur les programmes et activités dédiés à Al-Qods Al-Charif et à la Palestine ", que le Directeur général a accordé l'attention particulière qui doit revenir à Al-Qods Al-Charif et à la Palestine;
- Ayant pris connaissance du contexte exceptionnel où vivent les citoyens palestiniens d'Al-Qods Al-Charif et de la Palestine, victimes des agressions criminelles perpétrées par les autorités d'occupation israéliennes contre le peuple palestinien;
- Après avoir salué les efforts du Directeur général et de ses collaborateurs à ce sujet;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu,

Décide ce qui suit :

1. Adopte le document (CG11/2012/2.3) relatif aux programmes et activités dédiés à Al-Qods Al-Charif et à la Palestine, en prenant en considération les observations de la Conférence.
2. Dénonce les agressions israéliennes, la profanation des sanctuaires de l'islam et la destruction des institutions éducatives, scientifiques et culturelles en Palestine.

- 3.** Réaffirme qu'Al-Qods est la capitale de l'Etat indépendant de Palestine, rejette toute tentative visant à minimiser la souveraineté palestinienne sur la ville sainte, déclare nulles et non avenues toutes les manœuvres de colonisation qui s'y pratiquent, comme le stipulent les résolutions internationales, les conventions et les usages internationaux, qui décrètent la nullité des démarches et des procédures législatives et administratives de colonisation par lesquelles les autorités israéliennes visent à changer la situation juridique, démographique, urbanistique et civilisationnelle de la ville sainte, les considérant comme autant d'entorses à la légalité internationale, aux conventions et aux usages internationaux.
- 4.** Invite les Etats membres à accorder une attention particulière à la ville d'Al-Qods Al-Charif et à la Palestine dans les forums internationaux, de manière à défendre son appartenance arabo-islamique et son identité et à soutenir les institutions nationales palestiniennes.
- 5.** Réaffirme ses résolutions antérieures relatives à la situation d'Al-Qods Al-Charif et de la Palestine.
- 6.** Invite le Directeur général à poursuivre la mise en œuvre des programmes et activités destinés aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles de la ville d'Al-Qods Al-Charif et de la Palestine.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conférence générale / 11^{ème} session
Riyad, Royaume d'Arabie Saoudite
17-18 Muharram 1434 H / 1-2 décembre 2012

**Résolution concernant le point 2.4
de l'ordre du jour :**

**(Rapport du Directeur général pour les années 2007-2009 et Rapport d'étape
pour les années 2010-2012 sur l'évaluation de l'action de l'Organisation)**

La Conférence générale :

- Considérant, à la lumière du rapport du Directeur général pour les années 2007-2009 et du rapport d'étape pour les années 2010-2012 sur l'évaluation de l'action de l'Organisation, objet du document (CG11/2012/2.4), que le Directeur général a mis en application les décisions du Conseil comme il se doit, en incorporant dans ledit document les données relatives à l'évaluation externe des programmes et activités exécutés au titre des années 2007-2009 et 2010-2012;
- Ayant suivi l'exposé du Directeur général ;
- Après avoir salué les efforts du Directeur général et de ses collaborateurs à ce sujet ;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu,

Décide ce qui suit :

- 1- Adopte le Rapport du Directeur général pour les années 2007-2009 et le Rapport d'étape pour les années 2010-2012 sur l'évaluation de l'action de l'Organisation, tel qu'il figure dans le document (CG11/2012/2.4), en prenant en considération les observations des membres de la Conférence.
- 2- Se félicite des réalisations pionnières et des acquis qualitatifs accomplis par l'Organisation au titre des années couvertes par le Rapport et salue la méthodologie suivie dans l'élaboration de celui-ci afin de mettre en exergue les efforts et les contributions de l'Organisation au processus de développement au sein des Etats membres.

- 3-** Invite les Etats membres à coopérer et interagir davantage avec les opérations d'évaluation externe entreprises par l'Organisation dans le cadre de l'exécution des programmes et activités de son Plan d'action.
- 4-** Invite le Directeur général à présenter un rapport sur l'évaluation de l'action de l'Organisation pour les années 2013-2015 à la prochaine session de la Conférence générale, à la lumière de la méthodologie actuellement adoptée.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conférence générale / 11^{ème} session
Riyad, Royaume d'Arabie Saoudite
17-18 Muharram 1434 H / 1-2 décembre 2012

**Résolution concernant le point 2.5
de l'ordre du jour :**

**(Rapport financier du Directeur général et comptes de clôture,
Rapport de la Société d'Audit et Rapport de la Commission de Contrôle
financier pour les années 2009-2011)**

La Conférence générale :

- Se fondant sur :
 - * les Articles (16) et (19) de la Charte;
 - * les Articles (19-20) et (24-29) du Règlement financier;
 - * l'Article (20) alinéas (b,e,g) du Règlement intérieur du Conseil exécutif ;
- Ayant pris connaissance du Rapport financier du Directeur général et comptes de clôture, Rapport de la Société d'Audit et Rapport de la Commission de Contrôle financier pour les années 2009-2011, tel qu'ils figurent dans le document (CG11/2012/2.5);
- Tenant compte des décisions adoptées lors des trois précédentes sessions du Conseil exécutif, relatives à ce Rapport, qui a été intégralement adopté en vue de sa présentation à la onzième session de la Conférence générale pour adoption, comme le lui a recommandé le Conseil;
- Ayant entendu l'exposé de la Direction générale;
- Après avoir salué les efforts du Directeur général et de ses collaborateurs à ce sujet;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu,

Décide ce qui suit :

1. Adopte le Rapport financier du Directeur général et comptes de clôture, Rapport de la Société d'Audit et Rapport de la Commission de Contrôle financier pour les années 2009-2011, tel qu'ils figurent dans le document (CG11/2012/2.5), prenant en considération les observations des membres de la Commission des Affaires administratives, financières et juridiques.
2. Adresse ses remerciements aux personnalités et aux parties qui ont fait des dons pour soutenir l'action de l'Organisation.

3. Salue les efforts du Directeur général et de ses collaborateurs pour rationaliser les dépenses et assurer la bonne gestion des ressources financières de l'Organisation et se félicite des procédures administratives et financières entreprises à cet égard.
4. Remercie la Société d'Audit et la Commission de Contrôle financier pour la préparation du Rapport.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

**Conférence générale / 11^{ème} session
Riyad, Royaume d'Arabie Saoudite
17-18 Muharram 1434 H / 1-2 décembre 2012**

**Résolution concernant le point 2.6
de l'ordre du jour :**

**(Rapport du Directeur général sur les contributions des Etats membres
au Budget de l'Organisation et le redressement de la situation
financière de l'Organisation pour les années 2009-2011)**

La Conférence générale :

- Se fondant sur l' Article (6) du Règlement financier;
- Ayant pris connaissance du Rapport du Directeur général sur les contributions des Etats membres au budget de l'Organisation et le redressement de la situation financière de l'Organisation, tel qu'il figure dans le document (CG11/2012/2.6) ;
- Tenant compte des décisions adoptées par le Conseil exécutif lors de ses trois précédentes sessions et relatives au présent rapport qui a été intégralement adopté en vue de sa présentation à la onzième Conférence générale pour adoption, comme le lui a recommandé le Conseil;
- Ayant entendu l'exposé de la Direction générale;
- Après avoir salué les efforts du Directeur général et de ses collaborateurs à ce sujet ;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu,

Décide ce qui suit :

1. Adopte le Rapport du Directeur général sur les contributions des Etats membres au budget de l'Organisation et le redressement de la situation financière de l'Organisation, tel qu'il figure dans le document (CG 11/2012/2.6), en prenant en considération les observations formulées par les membres de la Commission des Affaires administratives, financières et juridiques.
2. Invite le Directeur général à se concerter et à prendre contact avec les Etats membres ayant des arriérés à travers les membres de la Conférence générale, du Conseil exécutif et les Commissions nationales, en vue du recouvrement de ces arriérés et de la conception, d'un commun accord, de mécanismes pratiques pour y procéder, sur la base des résolutions de la Conférence et des décisions du Conseil en la matière.

3. Réaffirme les résolutions et décisions antérieures de la Conférence générale et du Conseil exécutif prises à ce sujet.
4. Remercie les Etats membres qui ont répondu favorablement à la décision du Conseil exécutif et à la résolution de la Conférence générale relatives aux facilités de règlement des arriérés dus à l'Organisation.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conférence générale / 11^{ème} session
Riyad, Royaume d'Arabie Saoudite
17-18 Muharram 1434 H / 1-2 décembre 2012

**Résolution concernant le point 3.1
de l'ordre du jour :**

**(Projet du Plan d'action triennal et Budget
pour les années 2013-2015)**

La Conférence générale :

- Se fondant sur :
 - * L'Article (12), parag III, alinéa (c) de la Charte,
 - * L'Article (14) du Règlement intérieur de la Conférence générale,
 - * L'Article (20), alinéa (c) du Règlement intérieur du Conseil exécutif.
- Ayant pris connaissance du projet de Plan d'action triennal et Budget pour les années 2013-2015, objet du Document (CG 11/2012/3.1);
- Prenant en considération la Décision (CE 33/2012/D.3.1) de la 33^{ème} session du Conseil exécutif, relative au projet de Plan d'action et Budget de l'Organisation pour les années 2013-2015, qui a été adopté en vue de sa présentation à la onzième session de la Conférence générale pour approbation, suivant la recommandation du Conseil;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu ;

Décide ce qui suit :

1. Adopte le projet de Plan d'action triennal et budget pour les années 2013-2015, objet du document (CG11/2012/3.1) et en approuve le budget fixé à **45.210.498** dollars US, afin d'en assurer le financement, sans que les Etats membres n'aient à supporter une augmentation de leur contribution actuelle, tout en prenant en considération les observations et propositions du Conseil exécutif et de la Conférence générale ainsi que les priorités et les besoins des Etats membres au moment de l'exécution.

2. Approuve les programmes spéciaux, les projets de développement et les mécanismes de mise en œuvre contenus dans le projet de Plan d'action et invite le Directeur général à orienter ces programmes et projets pour qu'ils répondent aux priorités et besoins des Etats membres et à prendre les mesures nécessaires afin d'activer les mécanismes de mise en œuvre du Plan, conformément aux objectifs et à la mission civilisationnelle de l'Organisation.
3. Remercie le Conseil exécutif pour ses efforts, visant à établir les fondements généraux du projet de Plan d'action et Budget pour les années 2013-2015.
4. Invite le Etats membres à verser intégralement leurs contributions au budget de ce Plan et invite le Directeur général à poursuivre ses efforts pour recueillir les ressources financières extrabudgétaires, de manière à mettre en œuvre la plus grande partie possible du Plan d'action pour les années 2013-2015.
5. Se félicite de l'approche adoptée par la Direction générale, basée sur une vision stratégique globale, pluridisciplinaire, intégrée, cohérente et moderne.
6. Remercie le Directeur général et ses collaborateurs pour leur contribution remarquable à l'élaboration du projet de Plan d'action et Budget pour les années 2013-2015.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conférence générale / 11^{ème} session
Riyad, Royaume d'Arabie Saoudite
17–18 Muharram 1434 H / 1-2 décembre 2012

**Résolution concernant le point 4.1
de l'ordre du jour :**

**(Adaptation de la Charte de l'ISESCO et de ses Règlements intérieurs à la
nouvelle appellation de l'Organisation de la Coopération islamique)**

La Conférence générale :

- Se fondant sur l'Article (12), alinéa (d) du Règlement intérieur de la Conférence générale;
- Ayant pris connaissance la Charte de l'ISESCO et ses règlements intérieurs, après leur adaptation à la nouvelle appellation de l'Organisation de la Coopération islamique, objets du document (CG11/2012/4.1);
- Ayant suivi les éclaircissements fournis par le Directeur général à ce propos;
- Prenant en considération la Décision (CE 33/2012/D.4.1) de la 33^{ème} session du Conseil exécutif à ce sujet;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu,

Décide ce qui suit :

1. Adopte la Charte de l'ISESCO et ses Règlements intérieurs, objets du document (CE 33/2012/4.1 adopté).
2. Remercie le Directeur général et ses collaborateurs pour l'élaboration du document et pour l'adoption et la mise à jour de la Charte de l'ISESCO et de ses Règlements intérieurs, à la lumière des amendements des règlements de l'Organisation de la Coopération islamique.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conférence générale / 11^{ème} session
Riyad, Royaume d'Arabie Saoudite
17-18 Muharram 1434 H / 1-2 décembre 2012

**Résolution concernant le point 4.2
de l'ordre du jour :**

(Légers amendements du Statut du Personnel et des Règlements intérieurs)

La Conférence générale :

- Se fondant sur l'Article (12), alinéa (d) du Règlement intérieur de la Conférence générale;
- Ayant pris connaissance du Statut du Personnel et des Règlements intérieurs, objets du document (CG11/2012/4.2);
- Ayant suivi les éclaircissements fournis par le Directeur général à ce propos;
- Prenant en considération la Décision (CE 33/2012/D.4.2) de la 33^{ème} session du Conseil exécutif à ce sujet;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu,

Décide ce qui suit :

- 1.** Adopte les amendements du Statut du Personnel et des Règlements intérieurs, objets du document (CE 33/2012/4.2 adopté).
- 2.** Remercie le Directeur général et ses collaborateurs pour la préparation de ce document.



**Organisation islamique pour l'Éducation,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conférence générale / 11^{ème} session
Riyad, Royaume d'Arabie Saoudite
17–18 Muharram 1434 H / 1-2 décembre 2012

**Résolution concernant le point 4.3
de l'ordre du jour :**

(Situation des Bureaux régionaux de l'ISESCO)

La Conférence générale :

- Se fondant sur l'Article (12), alinéas (c) et (k) du Règlement intérieur de la Conférence générale;
- Ayant pris connaissance de la situation des Bureaux régionaux de l'ISESCO, objet du document (CE33/2012/4.3) ;
- Ayant suivi les éclaircissements fournis par le Directeur général de l'ISESCO à ce propos ;
- Prenant en considération la Décision (CE 33/2012/ D.4.3) adoptée par la 33^{ème} session du Conseil exécutif à ce sujet ;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu,

Décide ce qui suit :

1. Adopte le Document (CG 11/2012/4.3) relatif à la situation des Bureaux régionaux de l'ISESCO.
2. Mandate le Directeur général de prendre les mesures juridiques et administratives nécessaires à cet effet, de considérer la possibilité d'ouvrir de nouveaux bureaux régionaux dans d'autres régions du Monde islamique et de convenir avec les responsables des conditions requises pour l'ouverture desdits bureaux.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conférence générale / 11^{ème} session
Riyad, Royaume d'Arabie Saoudite
17-18 Muharram 1434 H / 1-2 décembre 2012

**Résolution concernant le point 4.4
de l'ordre du jour :**

(Modification du logo de l'ISESCO)

La Conférence générale :

- Se fondant sur l'Article (12), alinéa (h) du Règlement intérieur de la Conférence générale;
- Ayant pris connaissance du projet du nouveau logo de l'ISESCO;
- Prenant en considération la Décision (CE 33/2012/D.4.4) adoptée par la 33^{ème} session du Conseil exécutif à ce sujet;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu,

Décide ce qui suit :

1. Adopte le projet du nouveau logo de l'ISESCO.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conférence générale / 11^{ème} session
Riyad, Royaume d'Arabie Saoudite
17–18 Muharram 1434 H / 1-2 décembre 2012

**Résolution concernant le point 5.1
de l'ordre du jour :**

(Accréditation des membres du Conseil exécutif)

La Conférence générale :

- Se fondant sur l' Article (11), alinéa (h) de la Charte;
- Ayant pris connaissance de la liste des membres du Conseil exécutif de l'Organisation, objet du Document (CG 11/2012/5.1),

Décide ce qui suit :

1. Accrédite les membres du Conseil tel qu'ils figurent dans le document (CG11/2012/5.1).
2. Invite les Etats membres à désigner leurs représentants au sein du Conseil exécutif, conformément aux dispositions de l'Article (12-I), alinéa (b) de la Charte et à communiquer au Directeur général le curriculum vitae de chacun de ces membres dûment approuvé.
3. Invite le Directeur général à assurer le suivi de cette question auprès des Etats membres et à modifier la liste en fonction des réponses émanant des parties compétentes des Etats membres.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conférence générale / 11^{ème} session
Riyad, Royaume d'Arabie Saoudite
17-18 Muharram 1434 H / 1-2 décembre 2012

**Résolution concernant le point 5.2
de l'ordre du jour :**

(Date et lieu de tenue de la 12^{ème} session de la Conférence générale)

La Conférence générale :

- Se fondant sur l'Article (6) du Règlement intérieur de la Conférence générale ;

Décide ce qui suit :

Charge le Directeur général d'entreprendre les contacts nécessaires avec les Etats membres pour accueillir la 12^{ème} session de la Conférence générale de l'ISESCO. Si aucune demande n'est reçue dans ce sens, cette session sera tenue à la mi-2015 au siège de l'ISESCO.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

**Conférence générale / 11^{ème} session
Riyad, Royaume d'Arabie Saoudite
17-18 Muharram 1434 H / 1-2 décembre 2012**

Résolution concernant

**l'hommage au Directeur général de l'Organisation islamique pour
l'Education, les Sciences et la Culture (ISESCO)**

La Conférence générale,

- Ayant pris connaissance, lors de sa 11^{ème} session, tenue à Riyad, capitale du Royaume d'Arabie Saoudite, les 1-2 décembre 2012 / 17 et 18 Muharram 1434 H, des efforts remarquables et fructueux du Directeur général de l'Organisation, S.E. Dr Abdulaziz Othman Altwajri ainsi que des réalisations importantes qu'il a pu accomplir au profit de l'ISESCO, grâce à ses larges connaissances, sa profonde expérience, son esprit d'innovation, de développement et de modernisation, son abnégation et son sérieux tant au niveau de la mise en œuvre des Plans d'action successifs, depuis le Plan d'action triennal (1992-1994) jusqu'au Plan d'action triennal (2010-2012), qu'au niveau de la consolidation de la présence de l'ISESCO sur la scène internationale, l'élargissement de son rayonnement civilisationnel, la promotion de son rôle en matière de renforcement du dialogue des cultures et de l'alliance des civilisations et de diffusion de la culture de justice, de paix et de coexistence entre les peuples, ce qui lui a valu d'être classé 47^{ème} sur la liste des 500 personnalités musulmanes les plus influentes du monde ;
- Suite à la décision prise par le Conseil exécutif lors de sa 33^{ème} session, tenue les 28 et 29 novembre 2012 / 14 - 15 Muharram 1434 H, de rendre hommage au Directeur général de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture (ISESCO) ;
- Étant donné que le 30^{ème} anniversaire de l'ISESCO est célébré cette année alors que l'Organisation connaît un développement constant qui lui a permis de consolider sa position et d'élargir ses champs d'action au service du développement global et durable dans les pays du Monde islamique et dans la diffusion des valeurs de la civilisation islamique sur une plus large échelle mondiale,

décide ce qui suit :

- 1- Rend hommage** au Dr Abdulaziz Othman Altwaijri, Directeur général de l'ISESCO et lui décerne le Wissam d'or de l'ISESCO (la plus prestigieuse distinction de l'Organisation), en reconnaissance des services qu'il a rendus à l'Organisation et en considération pour ses efforts distingués, constants et fructueux pour réaliser les objectifs de l'ISESCO et développer et promouvoir l'Organisation.
- 2- Salue** le Directeur général et se félicite des efforts qu'il a consentis et des responsabilités qu'il a assumées pour rehausser l'Organisation et lui permettre d'accéder au rang des organisations actives et réussies sur la scène internationale.
- 3- Appelle** les Etats membres à continuer à apporter leur soutien au Directeur général et à consolider ses efforts visant à permettre à l'Organisation de réaliser ses objectifs et de mener à bien sa mission civilisationnelle.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conférence générale / 11^{ème} session
Riyad, Royaume d'Arabie Saoudite
17-18 Muharram 1434 H / 1-2 décembre 2012

**Résolution concernant
le soutien au peuple syrien**

La Conférence générale :

Réunie dans le cadre de sa 11^{ème} session à Riyad, capitale du Royaume d'Arabie Saoudite :

- Ayant pris connaissance de la situation dramatique des institutions éducatives, scientifiques et culturelles en République Arabe Syrienne, en raison des crimes contre l'humanité perpétrés par les autorités officielles contre le peuple syrien, ainsi que des drames épouvantables que vivent les citoyens syriens massacrés quotidiennement par dizaines par les avions, les missiles et l'artillerie ;
- Partant du devoir de solidarité avec le peuple syrien frère dans son adversité qui va en s'aggravant ; consciente de la responsabilité qu'elle assume envers les institutions éducatives, scientifiques et culturelles, et dans le but de concrétiser les objectifs de la Charte de l'ISESCO ;

Décide ce qui suit :

- **Condamne** les crimes contre l'humanité perpétrés par le régime de Damas contre le peuple syrien, demande l'arrêt des exactions criminelles qui sont aux antipodes du droit international et totalement contraires aux principes islamiques et **exprime sa solidarité** avec le peuple syrien dans son adversité.
- **Exhorte** la communauté internationale et les organisations et institutions humanitaires internationales à intervenir immédiatement pour apporter les aides nécessaires aux citoyens syriens, que ce soit à l'intérieur de la Syrie ou dans les pays voisins qui accueillent des milliers de réfugiés syriens ayant fui leur pays.

- **Exhorte** l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à assumer son devoir envers les réfugiés syriens en Turquie, au Royaume hachémite de Jordanie, en République d'Irak et en République libanaise, dans le cadre de ses attributions.
- **Appelle** l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture (ISESCO) à agir dans le cadre de ses compétences et trouver les moyens pratiques pour faire parvenir l'aide aux réfugiés syriens dans les pays d'accueil.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conférence générale / 11^{ème} session
Riyad, Royaume d'Arabie Saoudite
17-18 Muharram 1434 H / 1-2 décembre 2012

**Résolution concernant
la cause palestinienne**

La Conférence générale :

Réunie dans le cadre de sa 11^{ème} session à Riyad, capitale du Royaume d'Arabie Saoudite :

- Ayant examiné la situation exceptionnelle dans les territoires palestiniens occupés ;
- Ayant pris connaissance des défis auxquels est confronté le peuple palestinien sous l'occupation israélienne, lesquelles se traduisent par le blocus, l'oppression, la répression, la privation, les massacres, la détention et toutes sortes d'exactions criminelles, contraires au droit international ;
- Ayant également pris connaissance de la situation dramatique des institutions éducatives, scientifiques et culturelles palestiniennes, des excavations entreprises par les autorités d'occupation israéliennes dans le pourtour de la Sainte Mosquée Al-Aqsa, ainsi que des mesures visant à judaïser la ville d'Al-Qods occupée et oblitérer son identité arabo-islamique ;

Décide ce qui suit :

- **Condamne** l'agression israélienne odieuse contre le peuple palestinien en Cisjordanie et dans la bande de Gaza ; **demande** à la communauté internationale de faire pression sur les autorités d'occupation israéliennes pour qu'elles cessent leurs agressions criminelles, lèvent le blocus de la bande de Gaza et mettent un terme à la construction de colonies en Cisjordanie ; **et exhorte** le Monde islamique en particulier et la communauté internationale en général à apporter le soutien nécessaire aux familles des martyrs et des blessés dans la bande de Gaza.

- **Félicite** le peuple palestinien, sous la direction de M. Mahmoud Abbas, Président de l'Autorité nationale palestinienne, de la grande victoire diplomatique réalisée par le peuple palestinien suite à l'admission de l'Etat de Palestine en tant qu' «Etat observateur non membre» de l'Organisation des Nations Unies.
- **Réaffirme** sa pleine solidarité et son soutien absolu au peuple palestinien, ainsi que son appui aux efforts des autorités palestiniennes visant à exploiter le nouveau statut juridique de l'Etat de Palestine au sein des Nations Unies pour proclamer l'Etat palestinien pleinement souverain, avec Al Qods Al-Charif pour capitale.
- **Appelle** l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture (ISESCO) à continuer à apporter son soutien aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles à Al Qods Al-Charif et dans l'ensemble des territoires palestiniens, en veillant à accorder une attention particulière aux institutions palestiniennes similaires dans la bande de Gaza.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conférence générale / 11^{ème} session
Riyad, Royaume d'Arabie Saoudite
17-18 Muharram 1434 H / 1-2 décembre 2012

**Résolution concernant
la création de l'Instance islamique des Villages d'enfants orphelins**

La Conférence générale :

- Se basant sur l'Article 2 de la Charte de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture (ISESCO) ;
- Dans le cadre de l'accord de coopération signé entre l'ISESCO et la Fondation caritative Roi Khalid ;
- Se fondant sur les programmes en rapport avec l'alphabétisation, l'éducation pour tous, la lutte contre la pauvreté, la protection des personnes aux besoins spécifiques et des enfants, contenus dans le Plan d'action triennal de l'ISESCO pour les années 2013-2015 ;
- Etant donné que la création de l'Instance islamique des Villages d'enfants orphelins n'induit pas, pour les Etats membres, des engagements financiers supplémentaires extrabudgétaires,

Décide ce qui suit :

- Approuve de confier à l'ISESCO la supervision de l'Instance islamique des Villages d'enfants orphelins, proposée par la Fondation caritative Roi Khalid.
- Invite le Président de la Conférence générale et le Directeur général à entreprendre les démarches et les mesures techniques requises, en coordination avec la Fondation caritative Roi Khalid, afin d'obtenir l'approbation du Serviteur des deux Saintes Mosquées pour baptiser ce projet : «Instance islamique Roi Abdallah bin Abdulaziz des Villages d'enfants orphelins».